

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Vendredi 30 Mars 2018**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : MM. BILLY, LE BRAS et PASCO, Mmes BOUIT, LE BIHAN, PENSIVY, LAFAURIE-LE DIVELLEC, COEFFEC et BOURSE, MM. LOYER et ALONSO, Mme LAVIGNE, M. FOUCAUT, Mmes LE CORRE et LAUNAY.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MARTEAU, CAMERLO, BANNWART, et JEGO, Mmes GUILLAS, TATARD, et SAVARY.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Monsieur MARTEAU a donné procuration à Monsieur LOYER

Madame GUILLAS a donné procuration à Madame LAFAURIE-LE DIVELLEC

Monsieur CAMERLO a donné procuration à Monsieur ALONSO

Madame TATARD a donné procuration à Madame PENSIVY

Monsieur BANNWART a donné procuration à Madame LAVIGNE

1 - Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Madame Geneviève LAVIGNE.**

2 - Comptes rendus des séances du 21 décembre 2017 et 21 février 2018

Les comptes rendus des séances du 21 décembre 2017 et du 21 février 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

3 - Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année "2018"

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, conformément à une instruction ministérielle, l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales (notamment aux prêtres affectataires) est revalorisée de 1,2 %. Ainsi le montant maximum de cette gratification passe de 474,22 € à 479,86 € nets.

Par ailleurs, il est précisé que cette indemnité n'est pas comprise dans l'assiette de la Contribution Sociale généralisée (CSG) ni dans celle de la Contribution pour le remboursement de la Dette Sociale (CRDS). De plus, cette rétribution est exonérée d'impôts sur le revenu en application du 1^{er} alinéa de l'article 81 du Code Général des Impôts.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'appliquer le plafond indemnitaire évoqué précédemment et **fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour "2018" à 479,86€ nets.**

N.B Depuis 2016, cette indemnité est versée à part égale entre le Père Fresneau et l'Association Saint Martin. Cette somme sera inscrite au budget primitif principal 2018 à l'article 6282.

4 - Révision Convention OGEC Ecole du Sacré-Cœur

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la commune à l'OGEC de l'école Sacré-Cœur est revue chaque année à l'occasion du vote du budget primitif, tout en précisant que la participation de la commune de NOYAL-MUZILLAC ne peut en aucun cas excéder le coût de fonctionnement constaté pour les élèves de l'école publique.

En outre, Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que les dépenses de fonctionnement par élève de l'école publique "Jean-Marie Boëffard" se sont élevées en 2017 à 137 251,64€, soit un coût par élève de la section maternelle de 1 469,06€ et un coût par élève de la section élémentaire de 423,14€.

Après délibération et un vote à main levée, et compte tenu des divers éléments qui lui ont été fournis, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **fixe à 1 469,06€ par élève de la section maternelle et à 423,14 € par élève de la section élémentaire**, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

NB ☞ Les effectifs de l'école Sacré-Cœur au 1^{er} Janvier 2018 s'élevant à 40 élèves de maternelle et 54 élèves de primaire, la somme totale allouée est de 81 611,96 €.

5- Aide à caractère social en faveur de l'école privée pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'en égard à l'article 7 de la loi du 31 Décembre 1959, relative aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé, les collectivités territoriales peuvent octroyer des prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé.

A ce titre et en référence à l'article L 533-1 du Code de l'Education, l'association OGEC de l'école du Sacré-Cœur peut prétendre, comme l'année précédente, à une aide à caractère social pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

- Considérant le compte d'exploitation du service "accueil périscolaire" municipal établi pour l'année 2017 ;
- Considérant le bilan de fréquentation de l'accueil périscolaire de l'école privée pour la période allant du 1^{er} Septembre 2016 au 31 décembre 2017, soit 9 854 demi-heures facturées aux familles ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se déterminer vis-à-vis de cette participation. Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable concernant cette aide à caractère social et fixe par conséquent son montant à 2 825,17€** ventilés de la manière suivante :

1 - **Période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016 inclus :**

$$0,54€ \times 2\,211 \text{ demi-heures} = \mathbf{1\,193,94 \text{ €}}$$

2 - **Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 inclus :**

$$0,50€ \times 7\,643 \text{ demi-heures} = \mathbf{3\,791,23 \text{ €}}$$

$$\text{Total} = \mathbf{4\,985,17 \text{ €}}$$

3 - **Déduction de l'avance faite en 2017 :** de 2 160 €

TOTAL DE LA SUBVENTION 2018 = 2 825,17 €

NB ☞ Le mandatement y afférent s'opérera à l'article 657482 du budget principal, en section de fonctionnement.

7 – Budgets primitifs 2018

❶ Budget annexe « assainissement collectif » (budget en H.T.)

Ce domaine budgétaire se caractérise par son autonomie financière. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce budget est en hors taxes.

Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du BP 2018 du budget annexe assainissement.

En section de fonctionnement, les dépenses concernent le remboursement des intérêts des emprunts pour environ 4 500€, et les recettes émanent essentiellement de la surtaxe d'assainissement qui est évaluée à environ 50 000€ pour l'année 2018.

En section d'investissement, il est prévu :

- 15 000€ HT pour les honoraires de maître d'œuvre dans le cadre de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, suite au diagnostic de fonctionnement du réseau de collecte,
- 300 785,70€ HT pour des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées,
- 7 300€ HT pour l'équipement des deux postes de refoulement en détecteurs de surverse,
- 15 000€ HT de remboursement de capital d'emprunts liés principalement aux travaux de construction de la station d'épuration.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **adopte** le budget primitif "2018" du service "Assainissement Collectif" qui s'équilibre à 93 040€ en fonctionnement et à 381 115,70€ en investissement y compris le remboursement du capital de la dette pour 15 000€.

❷ Budget annexe « Lotissement communal » (budget en H.T.)

Monsieur BILLY, adjoint aux finances, présente les principales caractéristiques du BP 2018 du budget annexe lotissement.

Pour l'année 2018, le budget primitif est excédentaire, il présente en section de fonctionnement des dépenses de 996 928,62€ et des recettes de 1 115 014,30€, et en investissement 791 423,78€ en dépenses et 947 000€ en recettes.

Ce budget est scindé en deux correspondant à la 1^{ère} et à la 2^{nde} tranche du lotissement La Chênaie :

-1^{ère} TRANCHE DU LOTISSEMENT- (hors écritures d'ordre budgétaire)

○ **Section de fonctionnement :**

▪ **Les principales dépenses :**

- Achat de terrain pour le bassin d'orage et frais de notaires : 18 201,12€
- Honoraires maîtrise d'œuvre : 18 373,64€
- Travaux et honoraires SPS : 440 498,98€
- Taxe d'aménagement permis d'aménager : 1 352€
- Frais d'insertion dans les journaux : 1 000€
- Indemnité d'éviction : 18 871,17€
- Intérêts d'emprunt : 6 700€

▪ **Les principales recettes :**

- Produit de la vente des 7 lots réservés : 200 000€
- Contribution de Morbihan énergies pour les travaux d'éclairage public : 5 500€

○ **Section d'investissement :**

▪ **Dépense :**

- Remboursement du capital des emprunts : 20 000€

▪ **Recette :**

- Aucune recette réelle. Trois emprunts d'un montant total de 947 000€ ont été réalisés en 2017.

-2^{ème} TRANCHE DU LOTISSEMENT-
(hors écritures d'ordre budgétaire)

○ **Section de fonctionnement :**

▪ **Les principales dépenses :**

- Achat de terrains et frais de notaires : 190 750€
- Honoraires maîtrise d'œuvre : 22 660€
- Travaux : 100 000€
- Panneaux vente et banderole : 1 000€
- Frais d'insertion dans les journaux (marchés publics) : 500€
- Indemnité d'éviction : 10 265€
- Frais de dossiers prêts : 2 000€

▪ **Recettes :**

- Aucune recette en 2018 hormis des écritures de stocks.

○ **Section d'investissement :**

- Aucune opération réelle (uniquement des écritures de stocks)

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **adopte** le budget primitif "2018" du budget annexe "Lotissement".

③ **Budget général « Commune » (budget en TTC)**

FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire présente les principales dépenses et recettes prévues en **section de fonctionnement**, laquelle **s'équilibre à 1 907 465€** et se décompose de la manière suivante :

○ **Dépenses de fonctionnement :**

- Charges à caractère général : 415 538,86€
- Charges de personnel : 965 200€
- Atténuation de produits (dégrèvement de taxes) : 8 024€
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contribution organismes et écoles) : 234 809,40€
- Charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt) : 67 540€
- Charges exceptionnelles (bourse aux arbres) : 23 700€
- Dépenses imprévues : 15 000€
- Excédent à virer à la section d'investissement : 175 452,74€
- Opération d'ordre budgétaire (amortissement) : 2 200€

- Recettes de fonctionnement :
 - Atténuation de charges (remboursement assurance du personnel) : 35 000€
 - Produit des services (cantine, garderie, ALSH, concessions cimetièrre) : 146 400€
 - Impôts et taxes : 1 066 659€
 - Dotations et participations (dotations Etat, aide CAF, fonds amorçage TAP) : 637 381€
 - Redevance locations (salles, maison, garages, boulangerie) : 22 000€
 - Produits financiers : 25€

INVESTISSEMENT

Les principales orientations budgétaires en Investissement sont présentées par Monsieur BILLY, adjoint aux finances :

A) LES GRANDS POSTES D'INVESTISSEMENT (restes à réaliser 2017 compris) :

→ Travaux voirie rurale	=	85 400€
→ Travaux de renouvellement sur bâtiments communaux	=	9 924€
→ Travaux foyer du foot	=	27 000€
→ Local chausseurs	=	30 000€
→ Acquisition de terrains (contournement bourg)	=	16 951€
→ Acquisition matériels mairie	=	10 600€
→ Acquisition matériels divers (service technique, restaurant scolaire, extincteurs...)	=	37 930€
→ Réhabilitation réseau d'eaux pluviales	=	40 400€
→ Enfouissement réseaux rue haute	=	54 470€
→ Travaux de voirie urbaine (aménagement plateaux ralentisseurs, et réfection peintures de voirie)	=	27 000€
→ Travaux cimetière (mur et garde-corps)	=	55 046€
→ Bibliothèque (modem et ordinateurs)	=	2 550€
→ Travaux église (étude et provision pour travaux)	=	65 300€
→ Travaux réhabilitation salle des sports (RAR)	=	17 516€
→ Aménagement secteur Jacques Prévert	=	142 510€
→ Création d'un nouveau site internet (RAR)	=	3 438€
→ Chapelles Benguë et Brangolo (portes et plafond)	=	5 000€
→ Maison du patrimoine (travaux future boulangerie)	=	25 000€
→ Travaux réfection toit école JMB (RAR)	=	1 319€
→ Equipement groupe scolaire JMB	=	12 000€
→ Etude revitalisation centre-bourg	=	51 750€
→ Aménagement urbain (remplacement lanternes, équipement sécurité routière, tables et bancs, porte-banderole)	=	42 000€
→ Révision générale du P.L.U.	=	32 125€
→ Travaux réhabilitation accueil de loisirs	=	340 800€
→ Equipements accueil de loisirs (logiciel, portail, mobilier restaurant scolaire, ordinateur)	=	24 893€
→ Travaux connexes à l'aménagement foncier (RAR)	=	237 955€
→ Aire de jeux pour ados	=	137 000€
<u>TOTAL</u>	⇒	1 535 877€

B) LES OPERATIONS FINANCIERES

• **Dépenses :**

- Remboursement du capital des emprunts : 150 550€
- Dépenses imprévues : 20 000€
- Déficit d'investissement reporté de l'année 2017 : 370 326,06€

• **Recettes :**

- Fonds de compensation de la TVA : 145 000€
- Produit de la taxe d'aménagement : 25 000€
- Excédents de fonctionnement capitalisé : 552 947,50€
- Excédent de la section de fonctionnement : 175 452,74€

C) AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL "2018" :

L'autofinancement prévisionnel 2018 est de **175 452,74€**. Il était en 2017 de 252 000€, en 2016 de 313 000€ et en 2015 de 236 000€.

Cette baisse de l'autofinancement prévisionnel par rapport aux années passées est liée au déficit d'investissement de l'année 2017 (car absence d'emprunt), ce qui n'a pas permis de dégager un excédent à affecter en section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement en 2018 sont alors inférieures à l'année dernière et l'autofinancement prévisionnel est également inférieur.

D) RECOURS A EMPRUNT

Pour équilibrer budgétairement parlant les opérations d'équipement de la section d'investissement, un emprunt d'équilibre à hauteur de 729 605,36€ est inscrit au Budget Primitif 2018.


Si cet emprunt est réalisé en totalité, il portera l'encours de la dette à **2 241 738,36€ au 1^{er} janvier 2019**, soit **866€ par habitant**. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2018, il était de 585€.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **adopte** le budget primitif "2018" de la commune qui s'équilibre à **1 907 465€** en fonctionnement et à **2 151 771,72€** en investissement, y compris le remboursement du capital de la dette pour **150 550€**.

9 - Vote des taux d'imposition "2018"

Après délibération et à un vote à main levée, le conseil municipal, par 10 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions, **décide, pour l'année 2018, une augmentation uniforme des trois taxes de 1%**, et **fixe** les taux d'imposition 2018 de la manière suivante :

- * Taxe d'habitation : 15,28% (15,13% en 2017)
- * Foncier Bâti : 19,25% (19,06% en 2017)
- * Foncier non Bâti : 50,91% (50,41% en 2017)

N.B  Le produit fiscal ainsi attendu, allocations compensatrices comprises et en tenant compte des dégrèvements, se chiffre globalement pour ces 3 taxes à **901 828€**. En 2017, la commune a perçu 879 852€, soit une hausse de 21 976€, dont 8 533€ liés à l'augmentation de 1% des taux, le restant correspond à la revalorisation des bases d'imposition.

10 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la révision générale du PLU (volet urbanistique) : avenant n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'à la suite de la décision de procéder à un nouvel arrêt du PLU, un travail supplémentaire de mise à jour du projet (rapport de présentation, PADD, OAP, règlement et zonage, étude du changement de destination) ainsi qu'une réunion supplémentaire avant l'arrêt du nouveau projet, sont nécessaires.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant proposé :

Marché	Entreprise	N° Avenant	Montant du marché HT	Montant avenant HT	Montant marché après avenant HT	Variation
Maîtrise d'œuvre révision générale du PLU (volet urbanistique)	Prigent et associés	1	30 000,00	+ 5 000,00	35 000,00	+ 16,66 %

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte la réalisation des travaux supplémentaires et approuve l'avenant tel que détaillé ci-dessus** et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 à l'opération n° 116 – Article 202.

11 - Aménagement du secteur Jacques Prévert : convention avec Eau du Morbihan

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la proposition du syndicat Eau du Morbihan de convention de financement pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur le secteur Jacques Prévert (7 branchements).

Cette proposition s'élève pour un montant de 12 470,13€ HT et se décompose de la manière suivante :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre =	492€ HT
- Travaux de canalisation et de branchement =	11 733,13€ HT
- Prévision pour révision de prix =	245€ HT
TOTAL =	12 470,13€ HT

NB : participation non soumise à TVA

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

12 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'un agent communal a obtenu son examen professionnel de rédacteur principal 2^{ème} classe et que son dossier de demande de promotion interne a été accepté par la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56).

Monsieur le Maire propose, pour les besoins du service, la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018. Il précise que l'agent qui sera nommé sur ce grade aura des missions supplémentaires, à savoir gestion et administration des procédures de marchés publics, recherche de subventions et constitution des dossiers.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant cette proposition de création de poste telle que présentée ci-dessus.

13 - Mini-camps : fixation des tarifs

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux la décision du 21 décembre dernier d'organiser trois mini-camps l'été prochain pour les enfants fréquentant l'ALSH de 6 à 12 ans. Un mini-camp est organisé en juillet (du 23 au 27) et deux en août (du 6 au 10 et du 20 au 24).

Il informe également le conseil municipal qu'une réunion publique d'information à destination des familles se tiendra en mairie le samedi 7 avril de 10h à 12h.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, par 12 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, **fixe les tarifs 2018 des mini-camps** de la manière suivante :

➤ QF – de 650€ :	145€
➤ QF de 651 à 950€ :	155€
➤ QF de 951 à 1 250€ :	165€
➤ QF + de 1250€ :	175€
➤ Commune non conventionnée :	200€

Il est précisé également que chaque famille devra déposer à l'inscription un chèque de caution de 100% du montant du mini-camp.

13 - Signature d'un bail commercial pour la future boulangerie

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 21 décembre dernier, le conseil municipal a donné son accord à l'installation d'un boulanger, Niels Pennec, dans les locaux de la maison du patrimoine, dans l'attente d'une solution pérenne, ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement du bâtiment.

Aussi, Monsieur le Maire propose la signature d'un bail commercial aux conditions suivantes :

- Bail à compter du 19 avril 2018 d'une durée de 9 ans,
- Locaux de la maison du patrimoine d'une surface habitable d'environ 155 m² située sur la parcelle cadastrée YT n°83,
- Loyer de 400€ la 1^{ère} année, 500€ la 2^{ème} année et 600€ à partir de la 3^{ème} année (loyer non soumis à la TVA),
- Loyer soumis à une révision triennale, suivant l'indice des loyers commerciaux,
- Locataire : M. Nils Pennec, SAS PENNEC
- Frais de bail à la charge du locataire.

Il est précisé par ailleurs que la location de ce bâtiment ne constitue qu'un « local d'attente » jusqu'à ce que la commune soit en mesure de proposer à M. Pennec un local commercial adapté. Lorsque la commune sera en mesure de proposer un local commercial adapté, un nouveau bail commercial devra être signé.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **accepte** la proposition telle que présentée ci-dessus

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

☒ Compte rendu des diverses commissions et démarches informatives

◆ Mme Yvette PENSIVY

Compte-rendu de la commission communautaire « Environnement » du 20 mars 2018.

◆ M. Christian BILLY et Mme Geneviève LAVIGNE

Compte-rendu de la commission communautaire « Culture – TIC et Sports » du 27 mars 2018.

☒ Dates à retenir

- **Samedi 7 avril à 10h** : Réunion publique relative à l'organisation des mini-camps (salle du conseil municipal)
- **Mardi 10 avril à 8h30** : Réunion du groupe de travail « travaux de réhabilitation de l'ALSH »
- **Samedi 14 avril à 18h30** : Concert « Chœur d'hommes du pays basque » à l'église Saint-Martin
- **Mardi 17 avril à 18h30** : Réunion de la commission d'attribution des places des mini-camps
- **Dimanche 22 avril** : Théâtre Jeune France ados
- **Dimanche 22 avril** : Rando gourm'hand organisée par le handball club
- **Mercredi 25 avril à 20h** : Prochaine réunion du conseil municipal
- **Lundi 30 avril** : Tournoi nocturne de football

La séance est levée à 23h15

Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 3 avril 2018

Le Maire,
Patrick BEILLON

